

## Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

# Accroche et levage - Machinerie scénique

Sessions 2020 : du 30 mars au 3 avril ; du 23 novembre au 27 novembre

1 semaine, 35h

10 participants

## 1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

---

### Objectif de la formation

Mettre en œuvre ou faire appliquer les règles de prévention liées à la manipulation de la machinerie scénique utilisée dans le spectacle.

Satisfaire à l'obligation de formation prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail dans le domaine de la sécurité pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés à l'utilisation des équipements de machinerie scénique.
- Manipuler en sécurité les équipements de levage de machinerie scénique.

### Public

Techniciens plateau, machinistes, régisseurs... ayant une pratique du levage des équipements fixes de machinerie ou désirant acquérir des connaissances en matière de sécurité du levage.

### Prérequis

Expérience professionnelle du levage de ce type d'équipements.

### Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature, fiche signalétique d'activité professionnelle à remplir par tous les candidats.

Accroche et levage - Machinerie scénique OF2020-141-3.12.2019v13

## 2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

---

### Contenu

#### A - TEXTES DU LEVAGE

- 1 - Réglementation du levage, responsabilités (Code du travail)
- 2 - Réglementation des établissements recevant du public accueillant des spectacles : obligations de l'installateur, accroches au-dessus du public, résistance au feu des élingages
- 3 - Normes applicables

#### B - SENSIBILISATION À LA RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

- 1 - Résistances des structures
- 2 - Calcul des forces exercées
- 3 - Coefficients de sécurité

#### C - MACHINERIE SCÉNIQUE (manuelle, motorisée simple ou informatisée)

- 1 - Choix des appareils et accessoires de levage
- 2 - Risques liés à la manipulation des différents types d'équipements
- 2 - Pratique du montage : poulies, palans, tirfor, équipes
- 3 - Points à vérifier lors du contrôle : en référence au Code du travail, à la réglementation ERP et aux normes

### Évaluation des acquis

Évaluation individuelle et permanente du transfert des connaissances acquises sur les situations de travail. Test final.

### Validation

Attestation de fin de formation précisant la réussite ou l'échec au contrôle des connaissances de fin de formation.

Nota bene : en tout état de cause, pour autoriser son personnel à conduire ce type d'équipements, il appartient à l'employeur de vérifier, compte tenu des tâches et des équipements à mettre en œuvre, que la personne peut justifier d'une expérience professionnelle du levage adéquate et/ou qu'elle a suivi une formation telle que prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail. La formation proposée par le CFPTS permet de satisfaire partiellement à cette obligation (dans le domaine de la sécurité du levage), mais ne peut remplacer l'expérience professionnelle préconisée pour la délivrance de l'autorisation de conduite.

## 3/ MOYENS DE LA FORMATION

---

### Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques - Exercices - Étude de cas.

### Intervenants pressentis

C. DOUBLIEZ : référent du secteur construction de décor/bois au CFPTS - chef constructeur de décor ; R. MUNOZ : régisseur plateau.

### Matériel pédagogique

Remise de documentation - support de cours.

## Équipements et matériel technique

### Matériel

- Fils et poulies, accessoires de levage
- Palans, tirfor
- Perches de tous types : à main, contrebalancées, palanquées...
- Appareils de mesure
- Équipements de Protection Individuelle (EPI), hors chaussures de sécurité.

### Des lieux adaptés

- Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur
- Un théâtre en ordre de marche.

## 4/ SESSIONS, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

---

**Sessions 2020** : du 30 mars au 3 avril ; du 23 novembre au 27 novembre.

**Horaires du stage** : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

**Coût pédagogique 2020** : 1 150 € HT par participant.  
Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

### Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

## 5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

---

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET  
01 48 97 25 16 / [contact@cfpts.com](mailto:contact@cfpts.com)

## En complément, nous vous conseillons

---

*Rigging - Accrocheur Rigger / élargissement du domaine de compétence*

*Technicien plateau / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence*

*Accroche et levage - Moteurs et ponts / élargissement du domaine de compétence*

*Recyclage - Accroche et levage / réactualisation des compétences et/ou des connaissances*

*CACES® nacelles et chariots, R386 cat. 1B et 3B ; R389 cat. 3 ; R 372 cat. 9 / élargissement du domaine de compétence*

Accroche et levage - Machinerie scénique OF2020-141-3.12.2019v13